



# MAIRIE du FALGOUX

– Le Bourg –

15380 LE FALGOUX

☎ / 📠 : 04.71.69.51.28

e-mail : mairie.lefalgoux@wanadoo.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### RÉUNION DU 26 FEVRIER 2022

Dûment convoqué par Monsieur CHAMBON Louis, Maire, la séance s'est tenue dans la salle du foyer rural.

Ouverture de la séance à 20h35.

Étaient présents : CHAMBON Louis, COUTAREL Jean-Marc, FAUX Isabelle, LAPEYRE Philippe, ROUSSINGUE Jean-Pierre, TISSANDIER Frédéric, VALARCHER Benjamin, VEYSSIERE Marie-Claude.

Étaient excusés : BENOIT Bernard, (pouvoir à Benjamin VALARCHER), LAPEYRE Guillaume (pouvoir à Louis CHAMBON).

Était excusée sans donner procuration : MEHAT Josette

Secrétaire de séance : FAUX Isabelle

#### ORDRE DU JOUR :

- Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021
- Affectation du résultat
- Ligne de trésorerie 2022
- Orientations budgétaires 2022
- Dossiers subventions 2022 « Fonds Cantal Solidaire FCS » conseil départemental
- Questions diverses

#### VOTE COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M le Maire présente et commente les Comptes Administratifs 2021 (les éléments ayant été transmis à l'ensemble des conseillers, en amont de la réunion) et validés par l'agent comptable de Mauriac.

##### 🔗 COMPTES ADMINISTRATIFS –COMMUNE 2021

##### **Section de fonctionnement :**

**Recettes** : Pour 100 € encaissés, la répartition est la suivante : produits 31.47 €, impôts et taxes 24.99 €, dotations et participation de l'Etat 22.09 €, les produits exceptionnels (vente ancienne école de la franconèche) pour 16.72 € et les loyers 4.02 €.

**Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent pour 2021 à hauteur de 368 039.84 €.**

**Dépenses** : Pour 100 € dépensés, la répartition est la suivante : charges générales 52.53 €, charges de personnel 31.47€, contributions aux organismes 6.73 €, indemnités aux élus 6.59 €, charges financières 2,69 €.

**Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent pour 2021 à hauteur de 281 425.50 €**

A noter un excédent de fonctionnement 2021 de 86 614.34 €.

##### **Section d'investissement :**

**Recettes** : Pour 100 € de recettes, la répartition est la suivante : virement de section entre la section de fonctionnement vers la section d'investissement 53.98 €, subventions 44.2 €, amortissements 4.78 € et TVA 1.81 €.

**Les recettes de la section d'investissement s'élèvent pour 2021 à 222 206.32 €.**

**Dépenses** : Pour 100 €, elles se répartissent de la façon suivante : réseaux parc de loisirs – pont des eaux 68.42 €, installation des pompes à chlore 22.01 €, travaux bâtiments communaux 4.51 €.

**Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2021 à 213 913.77 €.**

A noter un excédent d'investissement 2021 de 8 292.55 €. (*Déficit cumulé 90 496,77 €, comblé par les excédents des deux sections, résultats + restes à réaliser*).

Les restes à réaliser (*opérations en cours sur plusieurs exercices comptables*) seront reportés sur 2022 et ils s'établissent ainsi pour l'année 2021 :

- Dépenses : 69 170.56 €
- Recettes : 91 803.16 €

Soit un solde des restes à réaliser d'investissement de + 22 632.62 € (BP 2022)

Les résultats cumulés 2021 sont les suivants :

Total dépenses : 663 299.15 €

Total recettes : 682 049.34 €

**Soit un excédent reporté en 2022 de 18 750.19 €**

## ↳ COMPTES DE GESTION - COMMUNE 2021

Les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs.

**Le conseil municipal à l'unanimité des présents** (comme l'oblige le code général des collectivités territoriales article L. 2121-14 du CGCT M le Maire ne prend pas part au vote du CA et n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum) **approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2021 de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'application de cette décision.**

---

### AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021 :

Constatant que le Compte Administratif de la commune fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 86 614.34 € et un déficit d'investissement cumulé de 90 496.77 € et des restes à réaliser excédentaire de 22 632.62 €**, il est décidé par le Conseil Municipal de reporter ces résultats sur l'exercice 2022, compte 1068 pour l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 67 864.15 € et le compte 002 pour le résultat de fonctionnement reporté de + 18 750.19 €.

**Vote à l'unanimité des membres du conseil.**

---

### LIGNE DE TRESORERIE 2022

Il est proposé aux membres du conseil Municipal de souscrire à une ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 €, au taux de 0,85 %, avec une commission d'engagement à 0,20% soit 120 € auprès du crédit agricole.

A noter que la ligne de trésorerie 2021 (80 000 €) est entièrement soldée à ce jour.

**Accord à l'unanimité des membres du conseil.**

---

### ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

M le Maire présente les projets 2022 qui seront inscrits au BP :

- Fin du raccordement des réseaux au Parc de loisirs : 41 691,96 €
- Travaux sur les bâtiments communaux (gîte/camping et presbytère) : 12 000 € et 30 000 €
- Restauration des statues de l'église : 35 000 €
- Travaux liés à la catastrophe naturelle (routes, ponts, mur) : 120 000 €
- Achats de matériel/outillage/petits équipements : 3 400 €
- Dépressage travaux en forêt : 3 000 €
- Acquisition de matériel informatique (logiciel) : 1 800 €
- Travaux au cimetière (extension du columbarium et création d'un jardin du souvenir) : 6 000 €

Soit un estimatif d'investissement pour 2022 s'élevant à 252 891,96 € (réalisé en 2021 : 213 913,77 €).

---

### DOSSIERS FCS 2022 CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le conseil départemental vient de lancer sa programmation de subventions à destination des communes, le « Fonds Cantal Solidaire - FCS », est un programme pluriannuel de 3 ans. Les dossiers doivent être déposés avant le 30 mars prochain. Il convient donc de déposer les dossiers pour l'année 2022. Il est décidé de déposer deux dossiers :

- Réparations des routes communales, des ouvrages publics (ponts et mur de soutènement) suite aux intempéries de septembre dernier.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle de cette opération est chiffré à **99 053.50 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est présenté ainsi :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| - Fonds Cantal Solidaire (30 %) :        | <b>29 716.05 €</b> |
| - Etat (dotation de solidarité à 50 %) : | <b>49 526.75 €</b> |
| - Autofinancement, Emprunt :             | <b>19 810.70 €</b> |

- Aménagement du RDC du presbytère en location touristique (dossier déposé fin 2021). Le plan de financement prévisionnel de l'opération est présenté ainsi :

- |                                     |                    |
|-------------------------------------|--------------------|
| - Total des travaux HT :            | <b>25 470,86 €</b> |
| - DETR (40% HT) :                   | <b>10 188.00 €</b> |
| - Conseil départemental (20 % HT) : | <b>5094,17 €</b>   |

- Communauté de communes du Pays de Salers (20 % HT) : **5094.17 €**
- Fonds Propres/emprunt (autofinancement) : **5094.42 €**

**Vote à l'unanimité des membres du conseil.**

---

#### **QUESTIONS DIVERSES**

---

- début mars : opération de nettoyage autour des colonnes de tri et des containers avec plusieurs conseillers municipaux et Jean-Pierre SERRE avant l'installation prochaine d'une caméra de vidéosurveillance

<b>PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL</b>
-----------------------------------

Vote du budget 2022 : le 26 mars 2022 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15